Dossier de presse

champ captant des Landes du Médoc

Concertation

Un enjeu majeur pour l'avenir du territoire girondin

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST

BORDEAUX MÉTROPOLE

- SIAO de Carbon-Blanc
- SIAEPA de Bonnetan
- SIEA des Portes de l'Entre-deux-Mers
- SIAEP de Léognan-Cadaujac
- SIAEP de la région de la Brède
- Communauté de Communes Médoc Estuaire
- Commune de Saucats
- SIGDU

sommaire

Enjeux 3
L'eau en Gironde
Un impératif : retrouver une gestion durable de l'eau

Le projet proposé 4
Qui seront les bénéficiaires ?
Le montage financier
Les avantages du projet
Les effets sur l'environnement

Les différentes étapes passées et à venir du projet 5

Les acteurs du projet 6
L'État
L'Agence de l'eau Adour-Garonne
Le Conseil départemental de la Gironde
Bordeaux Métropole

Modalités de concertation 7
Garantes de la concertation
Plusieurs temps forts
Concertation en ligne, par courrier, courriel et registres

Les Girondins ont l'avantage de bénéficier d'une eau potable de très bonne qualité puisée dans des nappes souterraines. Mais certaines d'entre elles sont surexploitées pour subvenir aux besoins des habitants.

Le projet en débat consisterait à créer de nouveaux forages dans une nappe disponible afin de mieux répartir les prélèvements à l'échelle de la Gironde et retrouver un équilibre dans la gestion collective de l'eau. Le secteur d'étude pour ces forages est situé dans le Sud-Médoc. Ce projet s'inscrit dans une logique de solidarité entre les territoires et pourrait contribuer directement à l'alimentation en eau potable de 2 Girondins sur 3, et indirectement de l'ensemble des habitants du département.

Cette concertation extra-légale, ouverte à tous, se déroule sur 6 semaines, du mardi 26 octobre au mercredi 8 décembre 2021. Elle doit permettre à chacun de poser toutes les questions et d'exprimer son point de vue sur ce projet d'intérêt général.

Enjeux

L'eau en Gironde

L'eau, notre bien commun, est une ressource fragile à laquelle chacun doit avoir accès. En Gironde, elle provient à 97% des nappes profondes : le Miocène, l'Oligocène, l'Eocène et le Crétacé.

Chaque année, 320 millions de m³ d'eau potable et non potable sont prélevés en Gironde avec des usages variés : irrigation pour les cultures, usages industriels, et consommations des particuliers. À noter que des efforts importants sont réalisés afin de baisser les volumes prélevés grâce à une maîtrise des consommations, une réduction des pertes lors de la distribution et une mise en place d'une unité de traitement pour l'eau industrielle. La Gironde est le département du sud de la France où la consommation moyenne d'eau potable est la plus basse, inférieure à 50 m³/habitant/an.

Un impératif : retrouver une gestion durable de l'eau

L'Eocène, la nappe souterraine qui fournit l'essentiel de l'eau potable consommée dans l'agglomération bordelaise et les territoires voisins (rive-droite, entre-deux-mers...), est surexploitée. Chaque année, 48 millions de m³ y sont prélevés. Ce sont 10 millions de m³ de trop par rapport à son rythme naturel de renouvellement. Si rien n'est fait, la quantité d'eau disponible va diminuer et sa qualité se dégrader. Il faut donc trouver une solution de substitution.

En plus des indispensables efforts d'économie d'eau, la solution proposée consisterait à utiliser une autre nappe : celle de l'Oligocène, qui est encore peu exploitée par rapport à sa capacité naturelle de régénération. Présente dans tout le département, elle offre dans le Médoc un volume prélevable de 22 millions de m³ par an alors que seulement 9 millions y sont aujourd'hui puisés.

Le projet proposé

La création d'un nouveau champ captant sur deux hectares environ dans le Médoc doit permettre de trouver une nouvelle source d'approvisionnement pour remplacer les 10 millions de m³ prélevés en excèdent dans la nappe de l'éocène.
Le projet prévoit :
- une station de pompage et de traitement de l'eau pour la rendre potable,
- 14 puits de forage de 250m de profondeur répartis sur les communes de Saumos et Le Temple,
- des canalisations enterrées pour relier les puits à la station de pompage, puis acheminer l'eau jusqu'au réseau de Bordeaux Métropole grâce à 30km de canalisations via Le Temple, Salaunes, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle et Mérignac,
- l'eau serait ensuite redistribuée grâce à des aménagements au niveau des réseaux aux syndicats d'eau des territoires voisins.

Qui seront les bénéficiaires ?

Au total, 10 millions de m³ d'eau seraient prélevés annuellement sur cette station afin d'alimenter 905 000 habitants en Gironde.
La répartition serait la suivante :
> Bordeaux Métropole : **6,4 M de m³**
> SIAO (Syndicat d'alimentation en eau) de Carbon-Blanc : **1,2 M de m³**
> Communauté de Communes Médoc Estuaire : **794 000 m³**
> SIEA (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement) des Portes de l'Entre-deux-Mers : **350 000 m³**
> SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement) de la Région de Bonnetan : **411 000 m³**
> SIAEPA (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement) de la Région de La Brède : **308 000 m³**
> SIAE (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Léognan et Cadaujac : **248 000 m³**
> Saucats : **193 400 m³**
> SIGDU (Service interuniversitaire de gestion du domaine universitaire) : **100 000 m³**

Le montage financier

Le coût global de l'opération est estimé à 60 M€ dont 56 M€ d'investissements portés par Bordeaux Métropole en tant maître d'ouvrage. Les 4 M€ restants seront apportés par les autres services d'eau bénéficiaires.
Des aides financières sont prévues :
> l'État via l'Agence de l'eau s'est engagé à subventionner le projet à hauteur de 50% dans la limite de 30,5 M€,
> le Département de la Gironde s'engagera sur un budget maximal de 10 M€ pour financer les travaux portés par la Métropole à hauteur de de 10% et ceux des autres services d'eau à hauteur de 20%.

Les avantages du projet

Le projet de champ captant dans le secteur médocain est apparu comme le plus pertinent car :
> en permettant d'aller chercher l'eau dans la nappe Oligocène, ce projet préserve la nappe souterraine Eocène, c'est-à-dire la nappe qui fournit l'essentiel de l'eau potable en Gironde. En ce sens, le projet médocain concerne l'ensemble de la population du département,
> il offre un fort potentiel : des volumes importants peuvent y être prélevés sans mettre en danger la nappe,
> il donne accès à une eau de bonne qualité nécessitant peu de traitement et peu vulnérable aux phénomènes de pollution,
> ses effets sur le milieu naturel sont très limités.

Les effets sur l'environnement

Au regard des caractéristiques connues du projet, il est déjà possible d'identifier un certain nombre d'enjeux environnementaux. Une attention particulière sera portée aux zones humides qui constituent des écosystèmes remarquables. Les conduites et canalisations seront ainsi positionnées le long des routes et non pas au travers des forêts ou chemins forestiers. Concernant la faune très riche (rapaces, écureuils, amphibiens, reptiles, insectes...), un inventaire sera complété cet automne.
Le positionnement du forage sera effectué de manière à éviter au maximum les zones d'habitats des espèces. En matière de flore, quatre espèces protégées ont été identifiées. Des mesures spécifiques notamment pendant les travaux seront prises.

Le projet s'inscrit dans la forêt d'exploitation du Médoc qui représente un enjeu économique important pour la sylviculture et l'agriculture. Mandaté par la métropole, l'INRAE (Institut National de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) a réalisé une simulation de l'évolution de la production de pin maritime pour la période 2021 – 2099. Elle conclut à une absence d'effet du projet sur la sylviculture.

Les différentes étapes passées et à venir du projet

En 1998, le SMEGREG (Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) qui réunit la Métropole, le Département, de nombreux syndicats d'eau girondins ainsi que l'Agence de l'eau est créé avec notamment pour mission d'étudier le puisage dans l'éocène. En 2007, il propose 4 solutions de substitution et en 2013, le choix se porte sur le projet de champ captant dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Bordeaux Métropole. Entre 2013 et 2021, une prospection foncière et des études d'impact ont été réalisées. Un accord de financement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est trouvé en 2018. Aujourd'hui, en 2021, le projet est soumis à une concertation préalable du public.

Si le projet se poursuit, il est prévu une instruction réglementaire en 2022 – 2023, une enquête publique en 2023 suivie des travaux entre 2023 et 2025 pour une mise en service en 2025.

Les acteurs du projet

L'État

L'État est garant de l'intérêt général et de la préservation de la ressource eau. L'État procèdera, pour les collectivités concernées par le schéma de substitution, à une révision à la baisse des autorisations de prélèvement dans les nappes déficitaires, notamment dans l'Eocène Centre, ou les zones à risque à hauteur des volumes acquis, avant la mise en service opérationnelle du champ captant. L'État instruira le dossier de demande d'autorisation environnementale.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne

Établissement public de l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne est experte pour les questions d'eau dans le Grand Sud-Ouest, elle assure le bon état de la ressource eau et l'approvisionnement des nappes.

Pour faire face aux conséquences du changement climatique, une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau s'impose pour préserver l'alimentation en eau potable en Gironde. En diminuant le pompage nécessaire à la fabrication d'eau potable dans la nappe profonde déficitaire de l'éocène, principal réservoir d'eau potable de la Gironde, actuellement en surexploitation, c'est un nouveau système d'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole et des services d'eau potable limitrophes de la Métropole qui est envisagé pour les générations futures. Le coût estimé du projet est de 60 millions d'euros dont 30,5 millions d'euros d'aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le Conseil départemental de la Gironde

Le Département, engagé pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau, est partenaire de ce projet notamment à travers la participation au financement des interconnexions de réseaux qui permettront à 9 services d'eau potable dont ceux du Médoc, de l'Entre-Deux-Mers, du Créonnais, du secteur de Montesquieu, de bénéficier directement de ces nouveaux captages. Le projet de champ captant des Landes du Médoc permettra également aux territoires girondins qui ne disposent pas de ressources alternatives de continuer à prélever dans la nappe Eocène. La solidarité territoriale qui guide ce projet est au cœur des politiques départementales de gestion de l'eau.

Bordeaux Métropole

Au regard de l'antériorité du projet et de sa volonté d'associer tous les acteurs concernés, Bordeaux Métropole a souhaité lancer une très large concertation extra-légale afin que toutes les questions puissent être posées. Par ailleurs, Bordeaux Métropole, par sa compétence en matière d'ingénierie et sa capacité à faire le lien avec les autres acteurs du territoire girondin, va assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Cette initiative démontre que la métropole porte une grande attention aux territoires avoisinants.

Modalités de concertation

La concertation préalable du public est inscrite dans la loi depuis 2016.
Elle vient renforcer la participation du public en amont de l'enquête publique.
Cette procédure extra-légale organisée par Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage dure 6 semaines, du mardi 26 octobre au mercredi 8 décembre 2021, afin que chacun puisse s'informer et donner son avis. Les représentants institutionnels, les associations, les particuliers, les entrepreneurs... sont invités à apporter leurs propositions et à échanger avec les experts.

Garantes de la concertation

La Commission nationale du débat public, organisme indépendant, a désigné deux garantes : Marianne Azario, juriste, et Esmeralda Tonnicello, consultante. Conformément au Code de l'environnement, elles ont notamment pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation en s'assurant de la participation du public (cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr).

Plusieurs temps forts sont prévus :
> le mardi 9 novembre à 18h30 : réunion publique à Lacanau, salle des fêtes 21 avenue Albert François,
> le mercredi 17 novembre à 18h30 : réunion publique à Talence Campus de Talence, amphi F de l'ENSEIRB-Matmeca (avenue des facultés),
> le jeudi 25 novembre à 18h30 : réunion publique à Créon (Entre-deux-mers), espace culturel « Les Arcades » (3 rue Montesquieu),
> le jeudi 2 décembre, des audiences publiques sont prévues à Saumos (de 10h à 12h - Salle des fêtes, Route de la Gare) et à Bordeaux (de 15h à 17h - Salle des Commissions réunies, Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles-de-Gaulle à Bordeaux).

Un débat d'experts sera également organisé. La date et les modalités d'organisation seront prochainement communiquées sur la page internet de la concertation.

La concertation se fait également :

> en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole : Champ captant des Landes du Médoc : ouverture de la concertation le 26 octobre - Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr)

> par courriel adressé à champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr ou courrier postal adressé à Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex

> sur les registres papier mis à disposition dans différents lieux d'accueil du public :
- Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, Accueil 39-41, cours du Maréchal Juin à Bordeaux, du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h,
- Pôle territorial Ouest, 10-12, avenue des satellites au Haillan, du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h,
- Mairie de Saumos, 7, avenue du Médoc, lundi, mardi, jeudi, vendredi, 9h-12h30 / 14h-17h30, mercredi, samedi, 9h-12h,
- Mairie du Temple, 18, route du Porge, lundi, vendredi : 8h30-12h / 15h-18h, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h,
- Mairie de Salaunes, 1, place de l'église, lundi, 14h-17h, mardi à vendredi, 9h-12h / 14h-17h, samedi, 9h-12h,
- SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau) de Carbon Blanc, 14, avenue du Général de Gaulle à Bassens,
- SIAEPA (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement) de Bonnetan, 1, allée Loubière à Bonnetan,
- SIEA (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement) des Portes de l'Entre-deux-Mers, route de Saint-Caprais-de-Bordeaux à Cambes,
- SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Léognan-Cadaujac, 11, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny à Léognan
- SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de La Région de la Brède, 4, avenue de la Gare à Saint-Médard-d'Eyrans
- Communauté de Commune de Médoc-Estuaire, rue de l'Abbé Frémont à Arsac
- Mairie de la commune de Saucats, 4, rue Louis Roger Giraudeau à Saucats
- SIGDU (Service Interuniversitaire de gestion du domaine universitaire), 12, avenue des Arts, à Pessac.

Un mois après la fin de la concertation, les garantes rendront public leur bilan.
Dans l'hypothèse d'une confirmation du projet, Bordeaux Métropole devra mettre en œuvre la poursuite de la concertation jusqu'à l'enquête publique.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la Gironde
Sophie Billa
05 56 90 60 18 - 06 07 62 05 99
pref-communication@gironde.gouv.fr

Bordeaux Métropole
Sophie Tracou
05 56 93 68 69 - 06 07 83 75 17
s.tracou@bordeaux-metropole.fr
Benoît Javot
05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80
b.javot@bordeaux-metropole.fr

Département de la Gironde
Typhaine Cornacchiari
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr
Anne-Gaëlle McNab
05 56 99 66 02 - 06 14 50 03 63
anne-gaelle.mcnab@gironde.fr

Agence de l'eau Adour-Garonne
Catherine Belaval
06 08 73 64 03
catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr

BORDEAUX MÉTROPOLE

BORDEAUX MÉTROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. +33(0)5 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr